

Résiliation contrat téléphonie d'entreprise

Par pfhactidore, le 03/07/2013 à 15:42

J'ai conclu un contrat de téléphonie mobiles+fixe avec un standard.Au bout d'un an des difficultés m'obligent à fermer l'établissement et à résilier avec préavis de 3 mois. L'opérateur (Paritel) me réclame 3768 €.

L'abonnement est associé à un contrat de maintenance associé, sur 5 ans (différent du service opérateur, donc). D'après les conditions particulières, la maintenance n'était due qu'à partir de la 4ème année.

Il est également associé à un contrat de location linéaire sur 21 trimestres.

Comment contester cette demande de l'opérateur ?

Merci d'avance